CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				35,16		30,05
Frais de développement	3 328,00	3 328,00				
Concessions, brevets, licences, ...	6 375,25	5 730,66	644,59		1 353,26	
Fonds commercial	150 080,00		150 080,00		150 080,00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				14,56		23,11
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	148 586,62	135 161,15	13 425,47		22 973,93	
Autres immobilisations corporelles	833 621,49	784 630,79	48 990,70		93 447,41	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				8,42		7,15
Participations	2 463,00		2 463,00		2 394,00	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	33 636,38		33 636,38		33 636,38	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 178 090,74**	**928 850,60**	**249 240,14**	**58,14**	**303 884,98**	**60,31**
Stocks et en-cours				6,78		6,10
Mat. premières, autres approv.	29 079,46		29 079,46		30 740,70	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	999,52		999,52	0,23	1 109,32	0,22
Créances (2)				11,25		14,16
Créances Clients et comptes ratt.	7 243,40		7 243,40		24 860,31	
Autres créances	40 970,30		40 970,30		46 469,97	
Charges constatées d'avance	71 180,68		71 180,68		70 951,99	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	29 982,88		29 982,88	6,99	25 838,26	5,13
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**179 456,24**		**179 456,24**	**41,86**	**199 970,55**	**39,69**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 357 546,98**	**928 850,60**	**428 696,38**	**100**	**503 855,53**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*114 036,78*					

BILAN PASSIF

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0)		8 000,00	1,87	8 000,00	1,59
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation		196 090,97	45,74	196 090,97	38,92
Écart d'équivalence					
Réserves			1,06		0,90
Réserve légale		800,00		800,00	
Réserves statutaires ou contractuelles		3 729,39		3 729,39	
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		-215 352,35	-50,23	-226 057,21	-44,87
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		8 338,75	1,95	10 704,86	2,12
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**1 606,76**	**0,37**	**-6 731,99**	**-1,34**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		272 837,29	63,64	308 712,59	61,27
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 212,80	2,38	1 249,83	0,25
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		101 928,28	23,78	144 797,65	28,74
Dettes fiscales et sociales		42 039,11	9,81	54 114,10	10,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		72,14	0,02	1 713,35	0,34
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**427 089,62**	**99,63**	**510 587,52**	**101,34**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**428 696,38**	**100**	**503 855,53**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*416 876,82*			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

	Choix
Faits caractéristiques	**Produite**
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	**Produite**
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement (832-4)	**Produite**
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	**Produite**
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	**Produite**
Etat des stocks (832-7)	**Produite**
Etat des échéances des créances (832-9)	**Produite**
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	**Produite**
Ecart de réévaluation (832-3)	**Produite**
Etat des échéances des dettes (832-15)	**Produite**
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	**Produite**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 428 696,38 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 8 338,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le .

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Redressement judiciaire au 02/12/2022.

Un plan de continuation a été établi au 13/10/2023.

3 100,51€ a été soldé au cours de l'exercice 2023 au titre des dettes inférieurs à 500 €.
41 848,96 a été soldé au cours de l'exercice 2024.

Ce plan étale les dettes sur une durée de 10 ans pour 418 224,10 € :
- 41 842,94 € à 1 an
- 167 313,20 € de plus d'un an à 5 ans
- 167 219,00 € de plus de 5 ans

Des dettes hors plan sont mentionnés pour 114 233,21 € dont 23 393,96 € au titre de l'AGS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

A2H

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 66B Route de Chouzy - Onzain, 41150 VEUZAIN SUR LOIRE

483 412 326 RCS BLOIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 8 338,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 338,75 euros
Auquel s'ajoute le montant du compte report à nouveau antérieur déficitaire	- 215 352,35 euros
Solde	**- 206 986,60 euros**

En totalité au compte **« Report à nouveau ».**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 606,76 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou de la continuation de l'activité, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Certifié conforme
La Présidente, Société AAS HOTELLERIE RESTAURATION
Représentée par Monsieur Hadrien HADDOU,
En sa qualité de Président

